Julius Bär

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DE BANK JULIUS BAER EUROPE S.A.
POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES SOUMISES AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les informations suivantes de Bank Julius Baer Europe S.A. («la Banque») vous donnent un aperçu du traitement de vos données par la Banque et vos droits à la protection des données y afférents. La nature des données explicitement traitées et la manière dont elles sont utilisées dépend des services demandés ou convenus.

1 COORDONNEES DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA CONFIDENTIALITE DES DONNEES DE LA BANQUE

Bank Julius Baer Europe S.A.
Responsable de la protection des données
14, rue Edward Steichen
2540 Luxembourg
Luxembourg
dataprivacy.lux@juliusbaer.com

2 QUELLES DONNEES SONT UTILISEES PAR JULIUS BAER?

La Banque traite les données qu'elle obtient dans le cadre de la relation commerciale qu'elle entretient avec vous. Il s'agit notamment, outre les données à caractère personnel, des données qui vous identifient en tant que client(e) (p. ex. votre nom, adresse, numéros de téléphone, etc.) ou des données liées à d'autres informations qui servent à une telle identification (p. ex. un numéro de compte). En plus des données que vous communiquez directement à la Banque, cette dernière obtient et traite également des données vous concernant par le biais de sources accessibles publiquement (p. ex. Internet, réseaux sociaux, registres de débiteurs insolvables, fichiers spécialisés dans la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent registres fonciers, registres du commerce et d'associations, médias, etc.) ou auprès d'autres sociétés du Groupe Julius Baer ou de tiers autorisés.

Les informations personnelles suivantes sont traitées:

- les informations personnelles (nom, adresse et autres données de contact, date et lieu de naissance et nationalité);
- les données d'identification (p. ex. les documents d'identité)
- les données d'authentification (p. ex. spécimen de signature);
- les informations relatives à une commande (p. ex. un ordre de paiement);
- les données relatives à l'exécution d'obligations contractuelles en particulier des services ou des transactions (p. ex. les données de compte et de trafic des paiements, y compris les données sur le mandant et le destinataire);
- les données publicitaires et de vente;
- les informations contenues dans certaines notes de travail (p. ex. compte rendu de conseil);
- les données comptables (p. ex. notes sur les contacts), informations relatives à votre situation personnelle et financière (p. ex. informations en matière de respect des réglementations tels que rapports sur la solvabilité, provenance de la fortune et des fonds, connaissances et expérience du domaine financier) et/ou des données se rapportant à l'entreprise (p. ex. activités commerciales, objet, structure de propriété et d'organisation, effectif),
- les données relatives à des tiers liés, notamment ayants droit économiques, collaborateurs, membres de la famille, signataires autorisés, auxiliaires et/ou représentants,
- les données de communication (p. ex. l'enregistrement des conversations téléphoniques et des chats vidéo);
- les données transmises et saisies automatiquement lors de l'utilisation de sites web, d'applications mobiles ou d'autres services électroniques de la Banque (services électroniques). Font partie de ces données la date et l'heure de l'accès, le nom du fichier consulté et la quantité de données transmises, le succès de l'accès, votre navigateur web, la langue du navigateur et le domaine d'où vient la consultation et l'adresse IP. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la déclaration de confidentialité ou les dispositions légales du service électronique respectif,
- les données à caractère personnel qui peuvent être obtenues auprès de sources tierces telles que les fichiers d'information spécialisés (registres de recouvrement, de fraude et de blanchiment d'argent), les registres fonciers, les registres du commerce et d'associations et les sources publiques disponibles dans les médias et sur Internet,
- Les données à caractère personnel obtenues auprès de tiers et de sources publiques (p. ex. sur Internet, sur les réseaux sociaux et dans les médias, les répertoires de débiteurs, les registres fonciers, du commerce et d'associations, etc.)
- ainsi que les autres données comparables aux catégories susmentionnées.

En fournissant à la Banque des données relatives à des tiers, le Client (et/ou ses représentants) confirme être autorisé par ces tiers à partager ces données avec la Banque et à permettre à la Banque de traiter ces données tel que décrit dans cette Déclaration de confidentialité. Le Client s'engage à informer ces tiers de cette Déclaration de confidentialité.

3 À QUELLES FINS LA BANQUE UTILISE-T-ELLE VOS DONNEES ET SUR QUELLES BASES JURIDIQUES?

a) Pour la gestion précontractuelle

Gestion de la demande de contrat, pour laquelle la Banque traitera les informations personnelles nécessaires à l'établissement d'une relation d'affaires, en application des mesures précontractuelles et des obligations réglementaires correspondantes.

b) Pour l'exécution d'obligations contractuelles et de mesures précontractuelles

Le traitement de vos données permet à la Banque de vous offrir les prestations convenues contractuellement avec vous et d'exécuter les mesures précontractuelles dans le cadre de la préparation du contrat, ainsi que de communiquer avec vous afin de vous tenir informé des modalités nécessaires à la fourniture du produit ou du service contracté. La finalité du

LU-01258-FR 1-1258 FR_LU_04
20250114

traitement des données dépend en premier lieu des produits bancaires que vous demandez (p. ex. comptes, crédit, titres, dépôts, négoce). La Banque utilise notamment vos données pour l'identification de personnes, la vérification de documents, les analyses des besoins, le conseil, le wealth management, la planification patrimoniale, les services de financement et de crédit, le négoce et l'exécution de transactions. Vous trouverez des précisions à ce sujet dans vos documents contractuels ou dans les Conditions générales.

c) Dans le cadre d'une pesée des intérêts légitimes

Dans la mesure nécessaire pour sauvegarder les intérêts légitimes de la Banque, des sociétés du Groupe Julius Baer et/ou d'autres tiers, pour se conformer aux obligations légales et réglementaires ou pour satisfaire aux exigences des régulateurs et autres autorités gouvernementales, la Banque peut traiter des données à caractère personnel, entre autres, dans les circonstances suivantes:

- La prévention et l'élucidation d'infractions pénales. L'intérêt légitime de la Banque et des tiers est de prévenir toute implication de criminels.

- La vérification et l'optimisation de la procédure d'analyse des besoins ou de l'approche client directe. L'intérêt légitime est d'améliorer l'efficacité des tâches de la Banque et des sociétés du Groupe Julius Baer. Dans le cadre de cette démarche, les sociétés du Groupe Julius Baer peuvent être amenées à échanger des données de contact et d'adresse à des fins d'optimisation et de mise à jour des données.

- La gestion des risques (p. ex. le calcul des fonds propres à prendre en compte par les banques) au sein de la Banque ainsi que du Groupe Julius Baer. L'intérêt légitime de ce traitement est d'éviter à la Banque de prendre des risques.

- Intenter des procès, engager des actions en justice ou faire valoir d'autres prétentions juridiques, ainsi que se défendre dans tout litige judiciaire ou extrajudiciaire initié (ou menacé d'être initié) par le Client (ou d'autres personnes impliquées dans la relation bancaire ou les actifs du Client) ou par des autorités gouvernementales à l'encontre de la Banque, des sociétés du Groupe Julius Baer et/ou de l'un quelconque de leurs administrateurs, dirigeants ou employés. L'intérêt légitime de la Banque est d'obtenir tous les éléments de preuve nécessaires à la défense de ses intérêts.

- La consultation et l'échange d'informations avec des guichets d'information (p. ex. registre de recouvrement) pour la détermination des risques de solvabilité ou de risques de défaut de paiement dans les opérations de crédit ou, si nécessaire, dans le cadre d'un compte de protection contre les saisies ou d'un compte de base. L'intérêt légitime de la Banque est d'éviter de conclure des contrats avec d'éventuels débiteurs défaillants.

- La publicité ou les enquêtes de marché et les sondages d'opinion, dans la mesure où vous n'avez pas contesté une telle utilisation de vos données. L'intérêt légitime de la Banque est de conclure des contrats pour davantage de services et de produits.

- La sécurité informatique et le fonctionnement des outils informatiques de la Banque. L'intérêt légitime de la Banque est de garantir un niveau de sécurité adéquat.

- La surveillance vidéo servant à préserver le droit de propriété ou à la collecte d'éléments de preuve en cas d'attaques à main armée ou de fraudes. L'intérêt légitime de la Banque est de garantir la sécurité des bureaux et de pouvoir disposer de preuves des vols et des activités frauduleuses.

- Les mesures relatives à la sécurité des immeubles et des installations (p. ex. le contrôle d'accès aux bâtiments). L'intérêt légitime de la Banque est de contrôler l'entrée et d'éviter la présence de personnes non autorisées.

- Les mesures relatives à l'aliénation des titres du Client (ou de tiers), à la conduite des affaires ainsi qu'au développement de services et de produits. L'intérêt légitime de la Banque est de développer ses activités et de répondre aux demandes des clients de la meilleure façon possible.

- La collecte de données à caractère personnel auprès de sources publiques aux fins de l'acquisition de clients. L'intérêt légitime de la Banque est le développement de ses activités, la prévention de la fraude et du blanchiment d'argent.

- Les Mesures visant à sauvegarder et à faire valoir leurs droits à l'encontre du Client (ou d'autres personnes impliquées dans la relation bancaire ou les avoirs du Client) et à protéger les intérêts et les créances de la Banque et/ou des sociétés du Groupe Julius Baer. L'intérêt légitime de la Banque est d'obtenir toutes les preuves nécessaires pour faire valoir ses droits ou ceux d'autres sociétés du Groupe Julius Baer.

- Les Mesures de défense contre les allégations portées contre la Banque et/ou les sociétés du Groupe Julius Baer en public, dans les médias ou auprès d'autorités locales ou étrangères ou d'organismes d'autorégulation. L'intérêt légitime de la Banque est d'obtenir toutes les preuves nécessaires pour défendre ses intérêts ou ceux d'autres sociétés du Groupe Julius Baer.

- Dans d'autres cas de menaces ou d'actions juridiques impliquant la Banque ou d'autres sociétés du Groupe Julius Baer et/ou la relation entre le Client et la Banque ou d'autres sociétés du Groupe Julius Baer (par exemple, en relation avec des réclamations fiscales, civiles, pénales ou administratives ou des saisies d'avoirs déposés). Dans ces cas, la Banque peut divulguer les données du Client à d'autres sociétés du Groupe Julius Baer ou à des tiers au Luxembourg et à l'étranger, dans la mesure où cela est nécessaire. L'intérêt légitime de la Banque est d'obtenir toutes les preuves nécessaires pour défendre ses intérêts ou ceux d'autres sociétés du Groupe Julius Baer.

Pour toutes les activités détaillées ci-dessus, la Banque a procédé à une analyse spécifique de l'intérêt légitime de ces procédures de traitement et a conclu que la Banque détient une légitimité suffisante pour les mettre en œuvre car elles ne portent pas atteinte aux droits et libertés des personnes concernées. Vous pouvez demander l'analyse de ces intérêts légitimes au délégué à la protection des données par courrier électronique: dataprivacy.lux@juliusbaer.com.

d) Sur la base de votre consentement

Si vous avez accepté que la Banque traite vos données personnelles dans un but précis (p. ex. l'évaluation des données de transaction à des fins de marketing), celle-ci peut traiter

LU-01258-FR 1-1258 FR_LU_04
20250114

légitimement ces données auxdites fins. Vous êtes libre de retirer votre consentement à tout moment.

e) Sur la base de dispositions légales ou pour des motifs d'intérêt public

La Banque est soumise à diverses obligations légales (p. ex. les lois relatives au secteur financier, les lois sur le blanchiment d'argent, les règlements des marchés et du secteur financier et les lois fiscales) ainsi qu'aux prescriptions des autorités de surveillance bancaire (p. ex. les autorités bancaires). Les finalités du traitement comprennent notamment la vérification de la solvabilité, de l'identité et de l'âge, la prévention de la fraude et du blanchiment d'argent, l'exécution des obligations en matière de surveillance et de notification fiscales ainsi que l'évaluation et la gestion des risques au sein de la Banque et du Groupe Julius Baer. À ces fins, les sociétés du groupe Julius Baer échangeront des informations entre elles.

4 QUI A ACCES A VOS DONNEES?

La Banque peut divulguer et transférer des données personnelles du Client à des sociétés du Groupe Julius Baer à l'étranger, qui peuvent traiter ces données notamment dans le but d'exécuter des tâches et des services liés à la relation d'affaires du Client avec la Banque et/ou les sociétés du Groupe Julius Baer, à des fins de supervision et de contrôle internationaux, d'enquêtes, de gestion des risques et de conformité, d'externalisation interne au groupe ainsi qu'à des fins opérationnelles. Cela comprend:

- Respect des obligations légales et réglementaires de la Banque et des sociétés du Groupe Julius Baer et des exigences d'organismes de réglementation et d'autres autorités administratives (telles que connaître son client, vérification de la solvabilité, de l'identité et de l'âge, prévention des fraudes et du blanchiment d'argent, accomplissement d'obligations de contrôle et de rapport, évaluations, investigations, analyse et gestion des risques);
- Prévention et/ou investigations (y compris recherche électronique) en matière de comportements répréhensibles;
- Surveillance de gestion, consolidation et maintenance des Données du titulaire du compte traitées par la Banque et les sociétés du Groupe Julius Baer (profil unique du client);
- Exécution de services et d'activités bancaires (tels que conseil, gestion de fortune, planification patrimoniale, services de financement et de crédit, négociation et exécution de transactions) et analyse des besoins potentiels du titulaire du compte;
- Fourniture d'une offre de services complète et sur mesure, identification des préférences et des besoins de titulaires de compte, communication avec les titulaires de compte, développement d'activités commerciales, publicité, études de marché ou sondages;
- Externalisation, au sein du Groupe, de fonctions de la Banque vers des sociétés du Groupe Julius Baer.

Au sein de la Banque et d'autres sociétés du groupe Julius Baer, seules les instances qui ont besoin de vos données conformément aux finalités susmentionnées y ont accès (principe de «need to know»). Les prestataires de services internes et externes et les personnes auxiliaires désignés par la Banque traitent vos données aux mêmes fins. Ceux-ci peuvent être classés, entre autres, dans les catégories suivantes : de l'informatique (p. ex. l'hébergement et le traitement de données, le développement, le support et l'exploitation informatique), de l'administration d'instruments financiers et d'autres actifs financiers (p. ex. paiements, traitement de transactions et de services, services de rapports et de production), de services de gestion de fortune et activités accessoires, de services liés au commerce, à l'exécution et au traitement d'instruments financiers et d'autres actifs financiers, fonctions de compliance et de gestion des risques, comptabilité (financière et contrôles), services de financement et de crédit ainsi que d'autres activités de back-office et de middle-office.

Les fonctions et services de la Banque peuvent être confiés à des sociétés du Groupe Julius Baer ou à des prestataires de services et autres agents désignés par la Banque.

S'il est nécessaire que les prestataires concernés traitent vos données au nom de la Banque, les prestataires sont tenus par contrat de respecter les obligations en vigueur de garder le secret et les exigences de la protection des données et/ou du secret professionnel du banquier.

La Banque a mis en place des procédures de contrôle pour ces prestataires de services afin de garantir que ces sociétés respectent les normes en matière de protection des données et de sécurité de l'information. Lorsque la Banque transmet vos données à des destinataires externes, elle est tenue de respecter la confidentialité des informations sur les clients. Les informations vous concernant ne peuvent être transférées que si les dispositions légales sont respectées par la Banque, si vous avez donné votre consentement (p. ex. pour des transactions financières effectuées en votre nom), ou si la Banque est habilitée à fournir une référence bancaire. Dans ces conditions, les destinataires de données personnelles peuvent notamment être:

- les organismes et institutions publics (p. ex. la Banque centrale du Luxembourg, les autorités financières, les autorités judiciaires) en application d'une obligation légale ou administrative;
- d'autres institutions de crédit ou financières ou des institutions similaires auxquelles la Banque transmet vos informations personnelles dans le cadre de ses relations commerciales (p. ex. banque correspondante, banque de dépôt, courtiers, bourse de valeurs, guichets d'information);
- d'autres sociétés du Groupe Julius Baer à des fins de gestion des risques et de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent en vertu d'obligations légales ou administratives, tout comme des prestataires ou d'auxiliaires mandatés par la Banque.

D'autres destinataires potentiels d'informations personnelles sont des institutions pour lesquelles vous avez libéré la Banque, par déclaration ou consentement, du secret bancaire.

5 LA BANQUE TRANSMET-ELLE VOS DONNEES A L'ETRANGER?

La Banque peut divulguer des données personnelles dans les juridictions où les sociétés du Groupe Julius Baer sont établies ou situées ou dans d'autres juridictions, y compris la Suisse, les États membres de l'UE/EEE, le Royaume-Uni ou toute autre juridiction dans le monde où un Prestataire de services est situé ou dans laquelle la Banque exécute des transactions ou fournit des services. Si des données à caractère personnel sont divulguées ou rendues accessibles à des destinataires dans une telle juridiction, elles seront régies par les lois et réglementations locales applicables dans la juridiction où elles sont divulguées ou rendues accessibles. Ces lois et réglementations peuvent offrir un niveau de protection des données et du secret client inférieur aux lois et réglementations applicables au Luxembourg. Dans ce cas, la Banque veille à une protection des données appropriée, en règle générale par la conclusion de contrats de transmission des données avec les

LU-01258-FR 1-1258 FR_LU_04 20250114

destinataires de vos données à caractère personnel situés dans des États tiers. En font notamment partie les contrats approuvés par la Commission européenne ou «clauses contractuelles types» (disponible ici: https://commission.europa.eu/law/law-topic/data-protection/international-dimension-data-protection/standard-contractual-clauses-scc_en). Veuillez contacter le délégué à la protection des données si vous souhaitez davantage d'informations sur ce thème.

À titre exceptionnel, les données peuvent également être transmises vers des pays sans protection appropriée dans d'autres cas, par exemple sur la base de votre accord, dans le cadre d'une procédure judiciaire à l'étranger ou si cette transmission est nécessaire pour l'exécution d'un contrat.

En outre, les destinataires de données à caractère personnel peuvent éventuellement transmettre les informations à leurs succursales ou aux entités de leur groupe, à des prestataires de services ou à d'autres acteurs du marché ou autorités à l'intérieur ou à l'extérieur de leur juridiction, ou les divulguer d'une autre manière (par exemple, pour les besoins des registres publics des bénéficiaires effectifs).

La Banque transmet notamment, mais pas exclusivement, vos données dans des pays qui ne sont pas membres de l'Espace économique européen lorsque:

- les données sont transmises à des entreprises au sein du Groupe Julius Baer,
- un prestataire de services est domicilié ou situé dans un tel pays ou opère à partir de celui-ci,
- cela s'avère nécessaire pour l'exécution des commandes (p. ex. des ordres de paiement ou des ordres concernant des titres);
- cela est prescrit par la loi (p. ex. obligation de notification en matière fiscale); ou
- cela est prévu dans vos accords avec la Banque ou dans les Conditions générales, ou bien vous y avez donné votre consentement d'une autre manière.

Vos données à caractère personnel sont majoritairement transmises vers des pays dans lesquels le Groupe Julius Baer est représenté. Vous trouverez une liste de ces pays à l'adresse https://www.juliusbaer.com/fr/a-propos-de-nous/nos-emplacements/ et à https://www.juliusbaer.com/en/legal/luxembourg/list-of-outsourcings/. Pour des raisons stipulées dans vos documents contractuels ou dans les Conditions générales, les données à caractère personnel peuvent également être transmises vers des pays dans lesquels le Groupe Julius Baer n'est pas représenté.

6 PENDANT COMBIEN DE TEMPS VOS DONNEES SONT-ELLES CONSERVEES?

La Banque traite et conserve vos données uniquement pendant la durée nécessaire à l'exécution de ses obligations contractuelles et légales.

Dans le cas où les données ne sont plus nécessaires pour l'exécution des obligations contractuelles ou légales, elles seront périodiquement supprimées, à moins qu'elles ne soient encore requises pour un traitement ultérieur. Pour cette raison, la Banque conservera les données à caractère personnel après la fin de la relation contractuelle, dûment sécurisées, pendant la période de prescription des actions qui pourraient en découler. Un tel cas peut survenir pour les raisons suivantes:

- en cas d'exécution d'obligations de conservation liées au négoce ou à la fiscalité (p. ex. en vertu du Code de commerce ou du Code général des impôts,
- en cas d'exécution de prescriptions spéciales obligeant la Banque à conserver des données, par exemple en anticipation de litiges juridiques,
- en cas d'exécution de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent.

7 QUELS SONT VOS DROITS SELON LE RGPD?

Le Règlement général européen sur la protection des données vous octroie les droits suivants:

- d'exiger des informations sur les données personnelles conservées par la Banque;
- de demander que ces données soient rectifiées si elles sont incorrectes;
- de demander que ces données soient supprimées pour autant que la Banque ne puisse pas ou ne doive pas les conserver;
- de demander que le traitement des données soit limité
 - dans la mesure où vous avez contesté l'exactitude des données conservées par la Banque et que cette dernière n'a pas encore conclu son examen;
 - si la Banque est tenue de procéder à la suppression des données mais que vous avez contesté leur suppression; ou
 - si vous avez contesté le traitement mais qu'il n'a pas encore été déterminé si les motifs sur lesquels la Banque se fonde pour traiter vos données prévalent;
- de contester le traitement par la Banque
 - si la Banque traite uniquement les données sur la base de ses intérêts légitimes; dans ce cas, la Banque cessera le traitement des données, à moins que ses intérêts ne prévalent, ou qu'elle doit traiter les données afin d'exercer ses droits; ou
 - si le traitement est effectué en vue d'un marketing direct;
- d'exiger le transfert des données personnelles que vous avez mises à la disposition de la Banque, dans un format généralement utilisable, lisible par machine et standardisé.

Vous pouvez exercer chacun de ces droits en contactant par e-mail: dataprivacy.lux@juliusbaer.com.

Pour toute question relative à la protection des données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse dataprivacy.lux@juliusbaer.com.

Vous disposez en outre (le cas échéant) d'un droit de réclamation auprès des autorités compétentes de surveillance de la protection des données. Pour connaître votre autorité de protection des données, cliquez sur le lien suivant:
https://edpb.europa.eu/about-edpb/about-edpb/members_fr.

LU-01258-FR 1-1258 FR_LU_04
20250114

8 QUELLES DONNEES DEVEZ-VOUS METTRE A DISPOSITION DE LA BANQUE?

La Banque a besoin que vous lui fournissiez les données nécessaires à l'établissement et à la mise en œuvre d'une relation commerciale, ainsi qu'à l'exécution des obligations contractuelles et/ou légales y afférentes.

Sans ces données, la Banque n'est en règle générale pas en mesure de conclure un contrat avec vous ou d'exécuter ce dernier.

La Banque est en particulier tenue, en vertu des dispositions légales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de vous identifier à l'aide de vos documents d'identification légitimation avant d'entamer une relation commerciale avec vous, et ainsi de relever et de conserver, votre nationalité, votre nom, votre date et lieu de naissance, ainsi que les informations figurant sur votre pièce d'identité. Pour que la Banque puisse respecter ces prescriptions, vous êtes tenu(e) de mettre à sa disposition les informations requises. Si des modifications devaient survenir au cours de la relation d'affaire, vous êtes tenu(e) d'en informer la Banque sans délai. Si vous omettez de fournir à la Banque les informations nécessaires, il ne lui sera pas possible d'établir ou de pour suivre une relation d'affaires avec vous.

9 ANALYSE DES RISQUES EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES

La Banque a procédé à des analyses de risques en matière de protection des données pour toutes les opérations de traitement mentionnées dans la présente déclaration de confidentialité. Les questions analysées ont pris en compte les aspects relatifs au traitement de catégories particulières de données, au volume de données, à la participation de tiers au flux de données, à l'évaluation des caractéristiques personnelles des personnes physiques, à la catégorisation/segmentation, à l'exécution des tâches de gestion de la solvabilité, à l'utilisation de fichiers externes à titre de référence, à la signature de contrats avec des fournisseurs externes, au transfert de données, aux bases de légitimation du traitement et à la possibilité pour les personnes concernées d'exercer leurs droits en matière de protection des données, entre autres.

Suite aux analyses réalisées, la Banque a effectué les analyses d'impact sur la protection des données qui ont été déterminées après les précédentes analyses de risques réalisées. Toute information complémentaire peut être consultée auprès du délégué à la protection des données par e-mail: dataprivacy.lux@juliusbaer.com.

10 LA BANQUE A-T-ELLE RECOURS A UN SYSTEME AUTOMATISE D'AIDE A LA DECISION?

La Banque n'a pas recours à un système entièrement automatisé d'aide à la décision pour l'établissement et la conduite de la relation commerciale. Si, dans des cas isolés, la Banque a exceptionnellement recours à un tel procédé, elle vous en informera séparément, pour autant que la loi l'exige.

11 VOS DONNEES SONT-ELLES TRAITEES DE MANIERE AUTOMATISEE?

La Banque traite vos données de manière semi-automatisée dans certains domaines afin d'évaluer des critères personnels déterminés (profiling), par exemple dans les cas suivants:

- Afin de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les crimes et délits menaçant la propriété, la Banque procède, entre autres, à des évaluations des données (notamment dans le domaine des paiements). Ces mesures sont destinées à assurer votre protection.

- La Banque utilise des instruments d'évaluation pour vous proposer des informations intéressantes et pertinentes sur ses produits. Elle peut ainsi cibler sa communication et sa publicité, et effectuer des études de marché et des enquêtes d'opinion, en fonction des besoins.

- Dans le cadre de l'évaluation de votre solvabilité, la Banque utilise un algorithme basé sur un procédé mathématique et statistique. Elle calcule ainsi la probabilité que les clients remplissent leurs obligations en matière de paiement. L'algorithme peut par exemple prendre en compte le niveau des revenus, les dépenses, les engagements en cours, la profession, l'employeur, la durée de l'emploi, l'expérience précédemment acquise dans la relation commerciale, les remboursements contractuels de précédents emprunts ainsi que les informations obtenues auprès d'institutions de crédit. Les résultats de l'analyse aident la Banque dans ses décisions en matière de vente de produits et font par ailleurs partie intégrante de la gestion des risques.

12 VOS DONNEES BIOMETRIQUES SONT-ELLES UTILISEES?

Les données biométriques sont des informations personnelles particulièrement sensibles. La Banque exige donc, si nécessaire, un consentement séparé et explicite préalable avant d'utiliser vos empreintes digitales ou tout autre procédé d'identification biométrique en vue de l'accès à certaines applications.

13 OU POUVEZ-VOUS CONSULTER L'ACTUELLE DECLARATION DE CONFIDENTIALITE?

La présente Déclaration de confidentialité peut être modifiée à tout moment conformément aux dispositions applicables. La version actuellement en vigueur peut être consultée sur le site https://www.juliusbaer.com/en/legal/privacy-notices-for-clients ou vous être envoyée sur demande.

14 COMMENT CONTACTER LA BANQUE?

Votre chargé de clientèle ainsi que la personne responsable de la confidentialité des données se tiennent à votre disposition en cas de questions relatives au traitement de vos données.

Luxembourg, septembre 2023

LU-01258-FR 1-1258 FR_LU_04
20250114